

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20170316-D_2017_3_5-DE 8, place du champ de foire
 16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
 Reçu le 28/03/2017 tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
 mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
 D_2017_3_5

L' an deux mille dix sept , le jeudi 16 mars à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
 exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 09 Mars 2017

Présents : 21

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

Objet : Indemnités des élus :
revalorisation de l'indice
terminal

Pouvoirs :

Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Madame COUSSY Stéphanie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame TAMAGNA Véronique, Madame SOULET Sandrine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique (+0.6 % au 1er février 2017) et de l'augmentation de l'indice brut terminal (passant de 1015 à 1022) servant de base aux calculs des indemnités, les délibérations prises le 9 avril 2014 et le 13 juin 2014 ne peuvent plus s'appliquer en l'état, puisque l'indice auquel elle fait référence ne s'applique plus.

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ANNULE** les délibérations du 9 avril 2014 et du 13 juin 2014 définissant les indemnités alloués aux élus ;
- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit et basé sur l'indice brut terminal :

FNCTION	NOM Prénom	Indemnités allouées Taux de l'indice brut terminal
Maire	CARTERET Michel	43,00%
1er adjoint	LHOMME Michèle	14,92%
2ème adjoint	BARBE Hugues	14,92%
3ème adjoint	HITIER Marie-Christine	14,92%
4ème adjoint	RÉVÉREAULT Jean	14,92%
5ème adjoint	TROUSSICOT Franck	14,92%
6ème adjoint	RELET Graziella	14,92%
Conseiller délégué	COOLEN Anne-Marie	3,16%
Conseiller délégué	RABSKI Jean	3,16%
Conseiller délégué	BORRÉDON Richard	3,16%

AR PREFECTURE

016-211602362-20170316-D_2017_3_5-DE
Reçu le 28/03/2017

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1

Emis le 16/03/2017, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **28 MARS 2017**

Le Maire
Michel CARTIERE

